

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 14 DÉCEMBRE 2004

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 14 décembre 2004*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n<sup>o</sup> 44 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 69 Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 79 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale concernant l'établissement de programmes distincts

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.